

Règlement de prestation de services

Safety Software | Aktualizacja: 15.12.2025 | <https://safetysoftware.eu>

§1. Définitions

1. **Règlement** – le présent document, constituant le règlement de prestation de services par voie électronique au sens de l'art. 8 de la loi du 18 juillet 2002 relative à la prestation de services par voie électronique (texte unifié du 10 octobre 2024, Journal officiel des lois de 2024, pos. 1513).
2. **Prestataire** – Safety Software Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością, dont le siège est à Cracovie, ul. Półanki 80, 30-740 Cracovie, Pologne, inscrite au registre des entrepreneurs du KRS tenu par le tribunal de district de Cracovie-Śródmieście à Cracovie, Xle section commerciale du KRS, sous le numéro KRS : 0001196649, NIP : 6793342803, REGON : 542821668, e-mail : office@safetysoftware.eu.
3. **Service / Application SaaS** – application mise à disposition par le Prestataire selon le modèle Software-as-a-Service (SaaS) via Internet, accessible depuis le Site Internet du Prestataire, destinée à automatiser le processus d'évaluation des risques décrit dans la norme ISO 12100:2010 (version anglaise) ainsi qu'à soutenir le processus de conformité découlant de la directive machines 2006/42/CE et du Règlement (UE) 2023/1230 relatif aux machines ; l'Application soutient ces processus, sans toutefois constituer une garantie de conformité totale dans chaque cas.
4. **Site Internet du Prestataire** – site Internet du Prestataire à l'adresse : <https://safetysoftware.eu/> (avec des sous-pages dédiées), sur lequel l'Application SaaS ainsi que des informations sur le Service sont disponibles.
5. **Client** – entrepreneur au sens des dispositions du droit polonais, utilisant le Service selon les conditions définies dans le Contrat et dans le Règlement.
6. **Utilisateur** – personne physique agissant en tant que Client ou autorisée par le Client à utiliser le Service.

7. **Période de facturation** – période au titre de laquelle les frais pour le Service sont perçus ; par défaut 1 mois calendaire, sauf disposition contraire du Contrat.
8. **Compte** – panneau d'accès individuel attribué à l'Utilisateur permettant l'utilisation du Service.
9. **Tarif** – liste des frais pour l'utilisation du Service, publiée sur le Site Internet du Prestataire.
10. **Accord de traitement des données à caractère personnel / DPA** – accord conclu par le Prestataire et le Client, relatif au traitement par le Prestataire de données à caractère personnel obtenues en lien avec la conclusion du Contrat et la prestation du Service ; le DPA constitue une annexe au Contrat et est accepté lors de l'enregistrement du Compte.
11. **Politique de confidentialité** – document définissant les règles de traitement des données à caractère personnel par le Prestataire, assurant la conformité au RGPD ; la Politique est disponible sur le Site Internet du Prestataire.
12. **Code civil** – loi du 23 avril 1964 (texte unifié du 25 juillet 2025, Journal officiel des lois de 2025, pos. 1071).
13. **RGPD** – Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

§2. Dispositions générales

1. Le Règlement définit les conditions et règles de prestation des Services par le Prestataire au profit du Client, y compris le mode de conclusion, d'exécution et de résiliation du Contrat ainsi que les droits et obligations des Parties.
2. Le Règlement constitue une partie intégrante de chaque Contrat. En cas de divergence entre les dispositions du Contrat et celles du Règlement, les dispositions du Contrat prévalent.
3. Le Service est destiné exclusivement aux entités professionnelles (B2B). Le Contrat

ne peut être conclu par ni au profit de consommateurs au sens de l'art. 22(1) du Code civil, ni dans les circonstances visées à l'art. 7aa de la loi relative aux droits des consommateurs.

4. Pour utiliser le Service, il est nécessaire de satisfaire aux exigences techniques minimales définies au §4.
5. Le Client confirme avoir pris connaissance du Règlement, de la Politique de confidentialité ainsi que du DPA et les avoir acceptés avant de commencer à utiliser le Service.
6. Le Prestataire n'assume aucune responsabilité quant aux conséquences de l'utilisation de l'Application SaaS d'une manière non conforme à sa destination ou à sa documentation.

§3. Conclusion du Contrat et enregistrement

1. La conclusion du Contrat intervient notamment par : (i) la passation d'une commande via le Site Internet du Prestataire et l'acceptation du Règlement, de la Politique de confidentialité et du DPA ; (ii) la passation d'une commande par e-mail à l'adresse office@safetysoftware.eu ; (iii) la conclusion d'un contrat distinct sous forme écrite ou électronique. Le Prestataire peut refuser de conclure le Contrat pour des motifs légitimes.
2. Sauf disposition contraire du Contrat, le Contrat est conclu au moment de la remise au Client d'un e-mail confirmant la conclusion du Contrat (c.-à-d. son introduction dans un moyen de communication électronique de manière permettant de prendre connaissance de son contenu).
3. Avant de commencer à utiliser le Service, le Client crée un Compte par enregistrement sur le Site Internet du Prestataire. La création d'un Compte et l'acceptation du présent Règlement, de la Politique de confidentialité ainsi que du DPA constituent une condition d'utilisation du Service.
4. La personne procédant à l'enregistrement au nom du Client déclare disposer des pouvoirs appropriés pour conclure le Contrat au nom du Client.

5. Le Client et l'Utilisateur sont tenus d'assurer une protection appropriée des données d'authentification du Compte et de ne pas les mettre à disposition de personnes non autorisées.

§4. Étendue et conditions de prestation des Services. Exigences techniques

1. Le Service consiste en la mise à disposition payante au Client de l'Application selon le modèle SaaS. L'Application fonctionne exclusivement sur l'infrastructure du Prestataire.
2. Il est interdit au Client ou à l'Utilisateur de fournir des contenus illicites ainsi que d'agir d'une manière contraire au droit, au Contrat ou au Règlement.
3. Le Service est fourni selon un modèle d'abonnement, avec la possibilité de bénéficier d'une période d'essai gratuite (trial) décrite au §5, al. 6-8.

- Exigences techniques minimales :

1. un appareil à jour avec accès à Internet (connexion permanente),
2. un navigateur Internet à jour : Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge ou Safari – version courante ou au maximum deux versions antérieures, avec la prise en charge de JavaScript et des cookies activée,
3. système d'exploitation : Windows 10 ou version ultérieure / macOS 12 ou version ultérieure / distributions Linux à jour,
4. capacité d'afficher une résolution min. de 1280 × 800,
5. logiciel de lecture de fichiers PDF ; en cas d'exportations de données – logiciel de lecture de fichiers CSV/XLSX.

- L'utilisation d'autres environnements (y compris de test, virtuels) peut être

possible, toutefois le Prestataire ne garantit pas le bon fonctionnement et n'assume aucune responsabilité pour les problèmes qui en résultent.

- L'Utilisateur assure, par ses propres moyens et à ses frais, le respect des exigences techniques.
- Le Prestataire peut effectuer des travaux de maintenance et de modernisation planifiés entraînant une indisponibilité de courte durée du Service ; dans la mesure du possible, l'information sur les travaux planifiés sera publiée dans l'Application avec un préavis approprié.

§5. Frais, paiements et période d'essai

1. Le Service est payant. Le montant des Frais est défini par le Tarif publié sur le Site Internet du Prestataire. Le Prestataire peut modifier le Tarif ; le nouveau Tarif s'applique aux Périodes de facturation commençant après la date de son entrée en vigueur.
2. Le paiement de la première Période de facturation payante intervient avant le début de la fourniture du Service (à l'issue de la période d'essai, si elle a été accordée).
3. Les paiements des Périodes de facturation suivantes sont effectués selon un modèle d'abonnement (paiement anticipé) par débit automatique de la carte de paiement du Client le jour du début de la Période de facturation concernée. La condition de la continuité du Service est l'enregistrement d'un moyen de paiement valide.
4. Le paiement par virement bancaire n'est possible que sur la base d'un accord individuel (contrat) conclu avec le Prestataire et dans le respect des échéances indiquées sur la facture pro forma.
5. Les factures sont émises sous forme électronique et envoyées à l'adresse e-mail indiquée par le Client. En cas de retard de paiement, le Prestataire peut facturer des intérêts légaux de retard dans les transactions commerciales et bloquer temporairement l'accès au Service, ainsi que résilier le Contrat conformément au §11.

6. **Période d'essai (trial) :** Le Prestataire peut mettre à disposition du Client une période d'essai gratuite de 14 jours. Le périmètre fonctionnel de la période d'essai peut être limité.
7. À l'issue de la période d'essai, si le Client n'annule pas l'abonnement avant son expiration, le Service passe automatiquement en mode payant, et le moyen de paiement enregistré par le Client est automatiquement débité conformément au Tarif.
8. L'annulation pendant la période d'essai entraîne l'absence de facturation. Les Frais pour les Périodes de facturation entamées ne sont pas remboursables, sauf si des dispositions légales impératives en disposent autrement ou si le Contrat prévoit des dérogations.

§6. Droits de propriété intellectuelle. Licence

1. Le Prestataire conserve tous les droits de propriété intellectuelle sur l'Application ainsi que sur la documentation.
2. Le Client ni l'Utilisateur ne sont autorisés à copier, diffuser, modifier, décompiler ou à utiliser de quelque manière que ce soit le code de l'Application au-delà de ce qui est nécessaire à l'utilisation du Service.
3. À compter de la conclusion du Contrat, il est accordé au Client une licence non exclusive et non transférable pour utiliser l'Application sur le territoire de la République de Pologne pendant la durée du Contrat.
4. La licence couvre au minimum : (i) l'utilisation de l'Application pour le nombre d'Utilisateurs/appareils convenu dans le Contrat ou résultant du plan choisi ; (ii) le traitement, l'archivage, l'impression, l'exportation et l'enregistrement des données traitées par l'Application, dans les limites prévues par ses fonctionnalités.
5. La rémunération au titre de la licence est incluse dans les Frais du Service. Le Client n'acquiert aucun droit sur le code source de l'Application.

§7. Responsabilité du Prestataire

1. Le Prestataire n'assume aucune responsabilité en cas d'absence ou de défaut de fonctionnement des appareils et de l'infrastructure du Client/Utilisateurs entraînant l'impossibilité d'utiliser l'Application ou une utilisation incorrecte, ainsi que pour les conséquences du non-respect des exigences techniques définies au §4.
2. L'Application est un outil destiné à soutenir les processus du Client et ne garantit pas l'obtention de résultats déterminés (y compris la conformité totale aux normes/au droit dans chaque cas). Le Prestataire n'assume aucune responsabilité pour les dommages résultant : (i) de défauts ou d'erreurs dans les données saisies par le Client, (ii) d'insuffisances des fonctionnalités par rapport aux attentes individuelles du Client, (iii) d'irrégularités des logiciels de tiers avec lesquels le Client intègre l'Application.
3. Le Prestataire n'est pas responsable des dommages résultant de l'indisponibilité de l'Application ou de difficultés d'utilisation, quelle qu'en soit la cause, à l'exception de la responsabilité qui ne peut être exclue en vertu des dispositions légales impératives.
4. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité du Prestataire au titre de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du Contrat est limitée au dommage réel (damnum emergens) et n'inclut pas le manque à gagner (lucrum cessans) ; la responsabilité totale ne dépasse pas le montant des Frais nets dus pour la Période de facturation au cours de laquelle l'événement ayant causé le dommage s'est produit.
5. Les dispositions des alinéas 1-4 s'appliquent également après la résiliation ou l'expiration du Contrat.
6. Le Prestataire n'est pas responsable de la perte de données causée par les actions du Client, des Utilisateurs ou de tiers. Il est recommandé d'effectuer des sauvegardes dans la mesure rendue fonctionnellement possible par l'Application.

§8. Protection des données à caractère personnel et confidentialité

1. Le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la conclusion du Contrat et de la fourniture du Service est effectué conformément au RGPD, à la loi relative à la protection des données à caractère personnel et à la Politique de confidentialité, ainsi que sur la base du DPA conclu entre les Parties (accepté lors de l'enregistrement du Compte).
2. Le Prestataire s'engage à conserver la confidentialité des informations confidentielles du Client obtenues dans le cadre du Contrat et à ne pas les utiliser à d'autres fins que l'exécution du Contrat.
3. Par **Informations confidentielles** on entend notamment : (i) les informations constituant un secret d'entreprise au sens de la loi du 16 avril 1993 relative à la lutte contre la concurrence déloyale ; (ii) les informations concernant l'organisation du Client (schémas, descriptions de postes, procédures) ; (iii) les informations techniques, technologiques et commerciales du Client.
4. L'obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations publiquement connues, obtenues indépendamment et légalement, ni aux informations dont la divulgation est exigée par des dispositions légales impératives ou par des décisions définitives.
5. L'obligation de confidentialité s'applique pendant la durée du Contrat et pendant 3 ans après sa résiliation ou son expiration, sauf stipulation contraire du Contrat.

§9. Politique de confidentialité

La Politique de confidentialité est disponible à l'adresse : <https://safetysoftware.eu/PL/p/polityka-prywatnosci> (ainsi que dans les versions linguistiques appropriées sur les sous-pages pertinentes du site).

§10. Réclamations

1. Le Client peut déposer des réclamations par voie électronique à l'adresse : office@safetysoftware.eu.

2. La réclamation doit contenir : les données du Client, la description du problème, la proposition de solution souhaitée ainsi que les coordonnées (e-mail, numéro de téléphone).
3. Le Prestataire peut demander au Client de préciser la réclamation – le délai de traitement est alors suspendu jusqu'à la réception des informations requises.
4. Les réclamations sont traitées sans retard injustifié, toutefois au plus tard dans un délai de 30 jours à compter du dépôt correct de la réclamation.
5. Les réclamations ne concernent pas les périodes pendant lesquelles le Client ne disposait pas d'un abonnement actif. L'absence de réponse dans le délai ne constitue pas une acceptation de la réclamation.

§11. Durée du Contrat et résiliation

1. Le Contrat est conclu pour une durée déterminée d'au moins 1 mois, sauf accord contraire des Parties.
2. Si le Client ne paie pas les Frais pour la Période de facturation suivante avant son début (ou dans le délai indiqué sur la facture), le Contrat est résilié à l'expiration de la Période de facturation en cours, et l'accès au Service peut être bloqué.
3. Le Prestataire peut résilier le Contrat avec effet immédiat si : (i) le Client/Utilisateur enfreint le Règlement, la loi ou les règles d'utilisation de l'Application ; (ii) l'Utilisateur ne consent pas au traitement des données à caractère personnel nécessaire à l'exécution du Contrat, retire ce consentement ou le limite d'une manière rendant la fourniture du Service impossible ; (iii) le Prestataire décide de cesser de proposer l'Application ; dans le cas du point (iii), le Prestataire, dans la mesure du possible, informera le Client avec un préavis de 30 jours.
4. La résiliation du Contrat ne libère pas le Client de l'obligation de régler les Frais dus pour la période de validité du Contrat.

§12. Modifications du règlement

1. Le Prestataire peut modifier le Règlement pour des motifs importants (organisationnels, juridiques, techniques ou autres). Il informe de la modification avec un préavis d'au moins 14 jours au moyen d'un message dans l'Application et/ou d'un e-mail aux Clients.
2. La poursuite de l'utilisation du Service après l'entrée en vigueur des modifications signifie l'acceptation du Règlement modifié.
3. Une modification du Règlement conforme au présent paragraphe ne constitue pas un fondement de réclamations du Client à l'encontre du Prestataire.

§13. Dispositions finales

1. Le Règlement s'applique à compter du **1er novembre 2025**.
2. Pour les questions non réglées par le Contrat ou le Règlement, le droit polonais s'applique, en particulier le Code civil, la loi relative à la fourniture de services par voie électronique, les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel ainsi que la loi relative à la lutte contre la concurrence déloyale. La version publiée en langue polonaise est la version originale et prépondérante, les autres versions ont le caractère de traductions.
3. Tout litige résultant du Contrat/Règlement sera tranché par le tribunal ordinaire territorialement compétent pour le siège du Prestataire.
4. Les Parties excluent l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

Coordonnées de contact du Prestataire :

Safety Software Sp. z o.o., ul. Półnanki 80, 30-740 Cracovie, Pologne

KRS : 0001196649, NIP : 6793342803, REGON : 542821668

E-mail : office@safetysoftware.eu

Site : <https://safetysoftware.eu/>